

## LA BIBLIOTHÈQUE BRAILLE

par JACQUELINE THÉVENIN,

*Paris.*

C'est un Français, Valentin Haüy qui, le premier, eut à la fin du dix-huitième siècle, l'idée d'imprimer des livres pour les aveugles et de substituer pour eux le sens du toucher à celui de la vue. Il imagina de reproduire en relief et en gros caractères l'alphabet des clairvoyants. Mais les aveugles suivaient avec peine et lentement ces signes parfois un peu compliqués. En 1829, un aveugle, Louis Braille, s'inspirant d'un essai de Charles Barbier, découvrit le système qui porte son nom et que tous les aveugles employent aujourd'hui.

Les caractères de cette écriture se composent de 6 points pouvant former 63 combinaisons et servent à représenter les lettres, les signes de ponctuation, les chiffres, les signes de musique. Ce système, très simple, est à la portée des personnes même les moins douées, et il est usité non seulement en France, mais dans toutes les parties du monde, car il s'applique à toutes les langues, vivantes ou mortes.

En même temps que l'alphabet, Braille invente un appareil permettant de l'écrire avec facilité. Les aveugles se servent de leur tablette et de leur poinçon comme les clairvoyants usent du crayon ou de la plume.

On eut bientôt l'idée d'appliquer les procédés de l'imprimerie au système Braille. Un premier ouvrage fut imprimé en 1837, mais ce ne fut qu'en 1852 que la première imprimerie fut définitivement installée. Cependant on avait découvert,

avant 1829, la stéréotypie, encore employée aujourd'hui autant que l'imprimerie.

Malgré les progrès réalisés depuis cette époque, les livres de Braille sont encore rares et coûteux, pour diverses causes. Les lettres Braille sont plus grandes que les lettres ordinaires afin d'être sensibles au toucher; un livre d'aveugle nécessite trois fois plus de pages et des pages trois fois plus grandes que le même texte en noir; de plus, pour former un relief solide et durable, il faut employer du papier assez épais et par suite plus cher et plus lourd que le papier ordinaire. L'impression en relief exige certains procédés qui la rendent plus lente que l'impression en noir. En outre, la généralité des aveugles sont de situation modeste et ne font pas la dépense d'un livre dont ils n'ont pas absolument besoin, de sorte que les imprimeries spéciales n'éditent que les livres dont elles ont une vente assurée; encore ne les imprime-t-on qu'à un petit nombre d'exemplaires.

C'est en songeant à ces divers obstacles que M. Maurice de la Sizeranne, lorsqu'il forma, en 1833, le premier groupe d'où est sortie l'*Association Valentin Haüy pour le bien des Aveugles*, résolut de mettre la lecture à la portée de tous les aveugles, en créant une bibliothèque dont pourraient profiter le plus grand nombre possible. Une centaine de volumes provenant des Institutions ou de dons particuliers formèrent un premier noyau et purent être prêtés gratuitement aux aveugles. Mais c'était bien insuffisant, et pour augmenter cette bibliothèque il fallut avoir recours à des copies manuscrites et de plus à des copies gratuites, car le budget de l'œuvre était modeste.

M. de la Sizeranne et ses collaborateurs firent appel à leur entourage et à leurs amis. Quelques personnes étudièrent le système Braille et se mirent à copier des livres. Grâce à une généreuse émulation, le nombre des volumes atteignit rapidement 500. L'*Association Valentin Haüy* se développait en même temps et, après diverses étapes, arrivait à grouper dans un seul local ses multiples services dont la Bibliothèque Braille est l'un des plus importants. Cette bibliothèque, en effet, comprend aujourd'hui 25,000 volumes et occupe 1500

copistes; 1300 aveugles en profitent, le mouvement d'entrée et de sortie des volumes est de 40,000 par an. C'est la première de ce genre et la plus importante.

Tout le service de la bibliothèque est fait par des aveugles; les cinq bibliothécaires, les trois employés du bureau de copie, même le relieur et l'homme de peine qui fait les colis sont tous aveugles. La commission d'études qui, dans ses attributions, compte le développement de la bibliothèque, est en grande partie composée d'aveugles, car il est nécessaire que des aveugles apportent leur expérience dans la question.

Le service de la Bibliothèque Braille occupe tout le 2<sup>e</sup> étage, au siège de l'*Association Valentin Haüy*. La bibliothèque elle-même est ingénieusement disposée et tout y est conçu en vue de la plus grande commodité des aveugles. Les 25,000 volumes représentent plus de 6,000 ouvrages. Le catalogue en est fait d'une manière toute spéciale par le personnel aveugle. Chaque livre est représenté par une fiche de papier portant en Braille le nom de l'auteur et le titre de l'ouvrage. (On fait une fiche par ouvrage et non par volume; ainsi une œuvre en 10 ou 15 volumes est représentée par une seule fiche). Ces fiches sont rangées par ordre alphabétique dans des boîtes et les aveugles les consultent avec autant d'aisance et de rapidité que nous consultons un de nos catalogues.

Les livres ont de 80 à 120 pages; le format est généralement l'in-8° (25×16). Pour les dictionnaires et autres livres qui ne sont pas d'un usage fréquent on emploie l'in-4°; mais ce format est peu maniable et on l'évite autant que possible.

Un des grands inconvénients de l'écriture Braille c'est la grosseur des volumes en rapport avec leur faible contenance. Pour y remédier, on emploie divers genres d'abréviations, soit dans l'impression en usant de l'interligne ou de l'interpoint, soit dans l'écriture elle-même par l'abrégi orthographique. On arrive ainsi à gagner 33 % et même davantage, ce qui est une notable économie pour un ouvrage de longue haleine. Cependant il y a toujours un certain nombre de livres imprimés en toutes lettres, pour les aveugles qui ont perdu la vue assez tard et ne lisent qu'avec difficulté.

Tous les genres de livres sont représentés, car les lecteurs

sont de toute condition et de tout âge ; livres pour les enfants, romans, œuvres d'histoire et de littérature, voyages, livres religieux, critique, théâtre, poésie, livres de science et de philosophie, littérature étrangère dans le texte ou en traduction, etc. La bibliothèque musicale compte à elle seule 4,000 volumes ; outre la musique proprement dite pour tous les instruments, elle comprend des œuvres de critique musicale, une histoire de la musique, et des biographies de compositeurs illustres.

La Bibliothèque Braille se divise en trois services : la bibliothèque centrale, la bibliothèque circulante et le service des copistes. La bibliothèque centrale comprend elle-même le service de distribution et le service des envois. Chaque lecteur verse un cautionnement de cinq francs, qui doit répondre des pertes et détériorations ; mais ce cautionnement est bien inférieur à la valeur des livres, car on donne toujours plusieurs volumes à la fois ; il est obligatoire, mais des personnes charitables le versent pour les aveugles indigents. Tous les mercredis, les aveugles de Paris et des environs viennent apporter les livres qu'ils ont lus et en prendre d'autres. Chaque lecteur donne en outre un bon de cinq centimes par volume et par semaine la première non comprise, ou par quinzaine s'il s'agit de musique. Il achète ces bons au secrétariat, en arrivant. Les lecteurs pauvres reçoivent de temps à autre une certaine quantité de bons. Le bibliothécaire inscrit sur des fiches le nom du lecteur, le titre des livres prêtés et la date du prêt ; ce qui permet de vérifier tout de suite les dates de sortie et de rentrée. On ne peut pas garder les livres plus de deux mois. On annule la fiche et on en refait une nouvelle à tous les échanges de volumes.

Le service d'expédition a lieu deux fois par semaine, le lundi et le vendredi. On expédie en moyenne 125 colis par mois. Les lecteurs envoient une liste assez longue pour que le bibliothécaire puisse faire un choix. Les colis sont de 5 ou 10 kilos, ceux-ci beaucoup plus nombreux. Les colis de 5 kilos sont enveloppés d'une toile imperméable, les colis de 10 kilos sont expédiés dans des paniers spéciaux appartenant aux lecteurs. Le port est à la charge du destinataire, mais le

prêt des livres est gratuit. Cependant les lecteurs de Paris qui se font expédier des colis paient, comme les lecteurs qui viennent à la Bibliothèque, un bon de cinq centimes. La bibliothèque fait des envois non seulement à Paris, dans la banlieue et en province, mais en Suisse, en Allemagne, en Autriche, en Italie, en Espagne, en Angleterre, en Belgique, en Turquie et même en Amérique. Le lecteur rembourse le port en bons de colis qu'il peut se procurer à l'avance. Les envois sont également contrôlés par un système de fiches, fiches des lecteurs avec leur adresse, fiches des livres expédiés avec l'adresse, la date et le numéro du volume.

La bibliothèque circulante a été créée pour les aveugles qui sont dans une situation trop modeste pour pouvoir faire la dépense des transports de livres.

Pour ceux-là, la Bibliothèque Braille a organisé un service régulier en fondant des dépôts à Paris et en province. Il y a actuellement 55 dépôts, divisés en 5 régions. Une caisse contenant trente volumes, aussi variés que possible, est envoyée dans l'un des dépôts où elle reste 3 mois. La charge de ce dépôt est confiée à une personne de bonne volonté, généralement un aveugle, qui en est responsable. Les lecteurs de la région n'ont qu'à venir chercher les livres chez le dépositaire. Au bout de 3 mois la caisse passe à un autre dépôt pour être remplacé par la suivante. Elle revient à la Bibliothèque au bout de deux ans. Le transport de ces caisses est entièrement à la charge de l'Association Valentin Haüy. Un service spécial est organisé pour les écoles et asiles d'enfants, car les ouvrages demandent alors un choix particulier. C'est encore par des fiches que l'on contrôle le service des caisses.

L'Association Valentin Haüy a également créé une petite bibliothèque locale à Lyon et à Marseille ; et il existe depuis peu un fonds spécialement destiné aux hôpitaux.

Bien qu'on n'ait jamais constaté aucun cas de contagion par les livres d'aveugles, on a installé cependant un service de désinfection pour calmer les scrupules de certains lecteurs. Tous les livres, à leur rentrée, sont désinfectés au formol. Largement ouverts et posés sur la tranche, ils sont enfermés dans une armoire spéciale sur des rayons à claire-voie. Des

cuvettes laissent dégager les vapeurs de formol qui désinfectent sans altérer les caractères des volumes.

Nous avons dit pourquoi les livres imprimés étaient relativement rares. Ils comportent surtout des volumes de musique, car les imprimeries en ont plus facilement le débouché auprès des nombreux aveugles musiciens. La plus grande partie des livres sont donc copiés à la main par des personnes de bonne volonté. Le nombre de ces copistes s'élève aujourd'hui à 1.500 et l'accroissement de la bibliothèque donne une moyenne de 8 à 10 volumes par copiste chaque année. Le service du bureau de copie est assuré par trois aveugles. Quelques personnes clairvoyantes viennent en outre collaborer au travail que nécessite ce service, soit pour vérifier les textes, faire la correspondance, examiner les catalogues, etc. Trois fois par semaine le personnel du bureau de copie se tient à la disposition des copistes ayant besoin de renseignements ou d'indications, ou rapportant simplement les livres transcrits. Ces explications peuvent se donner facilement par correspondance ; aussi les copistes sont-ils nombreux même en province, et il y a un échange annuel de 3,600 lettres entre le bureau de copie et ses correspondants. Pour éviter qu'il y ait double emploi ou que deux personnes copient le même livre, ce sont les bibliothécaires eux-mêmes qui indiquent les livres à copier ; soit qu'ils les désignent par eux-mêmes en consultant une suite de fiches portant les titres de livres à copier, soit qu'ils choisissent dans des listes présentées par les copistes. Ce service de copie donne lieu encore à toute une classification par fiches.

Un catalogue en fiches par ordre alphabétique des noms d'auteurs porte les titres de tous les ouvrages qui sont à la bibliothèque ou en cours de copie, de sorte qu'il suffit d'y trouver le nom d'un volume pour savoir qu'il ne faut pas le donner à copier. Pour contrôler les indications de ce catalogue, on peut consulter un catalogue en Braille à l'usage des lecteurs, et trois séries de fiches portant, l'une les titres des livres en cours de copie, l'autre ceux des ouvrages à la reliure et la troisième ceux des ouvrages reliés mais non encore catalogués. Les copistes, avant de débiter, remplissent un

questionnaire où ils indiquent, outre leur nom et leur adresse, le genre d'ouvrages qu'ils désirent copier, de sorte que l'on demande à chacun autant que possible des transcriptions selon leur goût.

Trois aveugles, deux pour les livres et un pour la musique, sont chargés de lire les volumes à leur arrivée. Il peut se faire que des copistes négligents ou peu experts envoient des volumes défectueux. Si le volume est trop mauvais, on le supprime et on le fait recommencer ; s'il contient seulement des erreurs qui ne gênent pas la lecture on le met à la bibliothèque. Les copistes sont avertis de leurs fautes afin qu'ils les évitent à l'avenir. Tout volume, avant d'être mis en circulation est relié. Le relieur est aveugle aussi. Aidé de sa femme, il termine en moyenne une centaine de livres par semaine.

Pour certains ouvrages beaucoup demandés par les lecteurs un seul exemplaire serait insuffisant ; en d'autres volumes, d'un usage fréquent, les points s'applatissent par le frottement du doigt et rendent la lecture difficile. Ces deux faits nécessitent la double copie. Quand un livre a été copié par une personne clairvoyante, il peut être recopié par un aveugle qui lit de la main gauche en écrivant de la main droite. Ce travail est fait à Paris et en province, par une soixantaine d'aveugles, qui trouvent là un petit gagne-pain. On fait aussi transcrire quelques ouvrages destinés à être vendus, soit à des typhlophiles qui voudraient en faire profiter des aveugles pauvres.

Un copiste de musique clairvoyant est installé en permanence à l'Association Valentin Haüy. Les aveugles qui ont spécialement besoin d'un morceau de musique, soit pour leur enseignement, soit pour une exécution, peuvent le faire transcrire au prix ordinaire des bureaux de copie.

Je n'ai fait qu'indiquer de façon générale le but et les travaux de la Bibliothèque Braille. En montrer l'œuvre dans ses intéressants détails m'aurait trop écartée des limites qui me sont assignées. Mais j'espère que ces quelques pages suffiront pour en faire comprendre le fonctionnement et l'incontestable utilité.

---